



Canicule : la ministre de l'Écologie joue au Lego avec ses directions pendant que les travailleurs suffoquent

Paris, le 24 juin 2026, température 40°, ressenti 48°

Le 24 juin, 58 départements basculent en vigilance rouge canicule. Plus aucun département métropolitain n'est épargné. La France vient de battre le record de sa nuit la plus chaude. Les vagues de chaleur extrême ne sont plus des accidents : elles sont la norme. Chaque été confirme ce que les scientifiques répètent depuis des années : nous sommes en guerre climatique. Une guerre qui ne fait pas de pause, qui s'intensifie, et qui frappe d'abord les travailleurs : ceux qui œuvrent à l'extérieur sur les routes et dans les aéroports, ceux qui portent l'uniforme, parfois le gilet pare-balles, par 40°C, ceux qui passent la journée dans des bureaux transformés en four, ceux qui nettoient les locaux de donneurs d'ordre qui n'ont aucune obligation de les protéger.

À cette guerre climatique s'ajoute une guerre sociale. Et sur les deux fronts, le gouvernement est aux abonnés absents.

Une ministre de l'Écologie invisible là où ça compte

Pendant ce temps, la ministre de la Transition écologique joue au Lego avec ses organigrammes. La création d'une Direction Générale de l'environnement, annoncée par voie de presse avant d'être présentée aux syndicats, vise à démanteler ce qui reste du grand ministère issu du Grenelle, à recréer des silos et à détruire la vision transversale qui est le seul acquis de vingt ans de politique environnementale. Répondre à la canicule suppose pourtant d'agir d'un même mouvement sur les transports, les bâtiments, le logement et l'aménagement du territoire, exactement ce que cette réorganisation vient briser. Elle laisse en outre se faire le démantèlement de l'ADEME, et les attaques contre les opérateurs publics se multiplient sans que la ministre ne monte au créneau.

En cette semaine de canicule, quand les infrastructures de transport souffrent, quand les bâtiments publics deviennent de véritables fours, quand les agents de l'État travaillent dans des conditions dégradées, la ministre n'a jamais gagné aucun arbitrage interministériel depuis qu'elle a été nommée.

Elle réorganise pendant que le monde brûle, et que les 60 000 agents du pôle ministériel placés sous son autorité attendent des moyens et de la reconnaissance.

Dans ce contexte, le PLF 2027 devrait être la priorité absolue. C'est là que se jouent les moyens réels du ministère, la préservation des effectifs, la revalorisation des agents qui portent au quotidien les politiques environnementales, de transport et d'aménagement. Chaque jour perdu dans des querelles d'organigrammes est un jour de moins pour peser dans les arbitrages budgétaires qui viennent.

Pas de seuil de température : l'employeur reste juge et partie

Les décrets de 2025 ont précisé quelques obligations : évaluation des risques, mise à disposition d'eau. C'est utile. C'est insuffisant. Ces textes ont délibérément refusé de fixer un seuil de température maximal : les obligations se déclenchent sur les niveaux de vigilance de Météo-France, jamais sur un thermomètre, et aucune ne dit à partir de quelle température le travail doit s'arrêter. Tout repose sur

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

🌐 www.feetsfo.fr

☎ 01 44 83 86 20



la subjectivité de l'employeur, ce qui ouvre la porte au chantage à l'emploi. Dans d'autres pays, ce seuil existe.

La santé et la sécurité des salariés ne peuvent pas dépendre de simples recommandations. Ce n'est pas aux travailleurs de s'adapter à la canicule. C'est à l'organisation du travail de s'adapter à la réalité climatique. Cela doit être inscrit dans le droit du travail, pas suggéré dans une circulaire.

Cuits au travail, cuits chez eux

Les salariés les plus précaires, déjà exposés à la chaleur sur leur poste, rentrent le soir dans des passoires thermiques qui virent à la cocotte minute. Et plutôt que de protéger, le gouvernement prépare, avec son projet de loi « relance logement », la remise sur le marché locatif de centaines de milliers de logements F et G mal isolés. Ce sont les mêmes qui paient, au travail comme à la maison.

La Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIERE appelle l'exécutif à prendre de véritables mesures

Un seuil de température maximal légal, au-delà duquel l'arrêt du travail est de droit, sans retenue sur salaire.

La reconnaissance des pathologies liées à la chaleur comme accidents du travail.

L'application pleine de l'obligation de sécurité de résultat (article L4121-1 du code du travail) : aucun employeur ne peut mettre en danger un salarié même si des exigences viennent d'un donneur d'ordre.

Des moyens réels pour le ministère de l'Environnement : des agents en nombre suffisant, reconnus et revalorisés pour mener cette guerre climatique.

L'abandon de ce projet de réorganisation qui affaiblit durablement la capacité du service public à répondre aux crises climatiques, énergétiques et d'aménagement.

Les crises climatiques exigent un ministère du développement durable transversal et fort, des services publics solides et des travailleurs protégés par la loi. Pas des recommandations. Pas des réorganisations cosmétiques. De la reconnaissance pour les agents publics. Des droits pour les travailleurs.

Contacts :

Zaïnîl Nizaraly, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

